



BELMONT

**Recueil des remarques
Comptes 2024**

Recueil des remarques aux comptes 2024

Remarques générales

xxx.3141.03 Frais d'entretien du bâtiment - fonds PA

- au compte 2024	CHF	87'460.65
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	87'460.65

Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité qui seront ensuite prélevées sur le fonds de rénovation PA (PA = Patrimoine administratif, voir également remarque poste xxx.4803.01).

xxx.3189.04 Achats services crédit extrabud. Muni

- au compte 2024	CHF	35'217.70
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	35'217.70

Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité sur l'enveloppe extrabudgétaire des CHF 100'000.- accordés. Les dépenses imputées dans ce compte ne concernent que des prestations.

xxx.4803.01 Prélèvement sur le fonds de rénovation PA

- au compte 2024	CHF	87'460.65
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	87'460.65

En complément à la remarque du poste xxx.3141.03, cette nature reflète le prélèvement au fonds de rénovation PA des dépenses sur ce thème accordées par la Municipalité.

Remarques particulières

101 Conseil communal

101.3001.01 Vacations

- au compte 2024	CHF	35'780.70
- au budget 2024 adopté	CHF	30'000.00
- augmentation	CHF	5'780.70

L'augmentation s'explique par une forte hausse de l'activité en 2024 par rapport à la moyenne 2021-2023 : +50 % de préavis, +12 % de séances du conseil communal et +33 % de votations fédérales, engendrant des coûts supplémentaires liés à la préparation administrative, aux séances et à la rémunération des membres. S'y ajoutent les séances de transition liées au changement de présidence ainsi que la poursuite du travail de réorganisation du secrétariat amorcé en 2023.

110 Administration

110.3011.00 Traitements

- au compte 2024	CHF	2'961'914.45
- au budget 2024 adopté	CHF	2'899'431.00
- augmentation	CHF	62'483.45

Cette hausse s'explique par l'engagement de CDD en remplacement de collaborateur/trice.s en absence longue durée.

110.3012.00 Traitements personnel divers

- au compte 2024	CHF	50'783.60
- au budget 2024 adopté	CHF	24'600.00
- augmentation	CHF	26'183.60

Cette augmentation s'explique par le recours à des CDD de collaborateur/trice.s, rémunéré.e.s à l'heure pour des missions spécifiques.

110.3092.00 Frais de recherche de personnel

- au compte 2024	CHF	21'306.65
- au budget 2024 adopté	CHF	13'000.00
- augmentation	CHF	8'306.65

L'augmentation s'explique par une dépense de CHF 11'169.-, validée par la Municipalité, en lien avec la recherche de personnel (deux assessments non-budgétés).

110.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2024	CHF	12'083.95
- au budget 2024 adopté	CHF	10'000.00
- augmentation	CHF	2'083.95

Honoraires et frais d'études impactés par un volume accru d'avis de droit.

110.3186.00 Primes d'assurances, RC, choses

- au compte 2024	CHF	30'875.85
- au budget 2024 adopté	CHF	25'690.00
- augmentation	CHF	5'185.85

Cette augmentation s'explique par une hausse plus importante que prévu de la prime d'assurance responsabilité civile (RC) en 2024, dont la notification est parvenue après l'élaboration du budget.

Elle tient également compte de la suppression, en 2024, d'un rabais de 15 % sur la prime ECA, habituellement accordé aux communes et intégré au budget initial.

110.3189.05 Travaux exécutés par des tiers (remplacement)

- au compte 2024	CHF	53'299.28
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	53'299.28

Ces frais incluent le recours à du personnel intérimaire, le mandat RH avec la Ville de Pully, et diverses prestations externes, notamment les contrôles de chantiers.

150 Affaires culturelles et loisirs

150.3521.06 Participation au stand de tir de Vernand

- au compte 2024	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	4'830.00
- diminution	CHF	4'830.00

La diminution s'explique par le report du paiement à l'exercice 2025, la facture du stand de tir de Vernand ne nous étant pas parvenue dans les délais.

150.3653.00 Subventions aux sociétés locales

- au compte 2024	CHF	23'677.21
- au budget 2024 adopté	CHF	18'000.00
- augmentation	CHF	5'677.21

Cette hausse s'explique par la décision de la Municipalité de prendre en charge des frais d'installation électrique dans le cadre du Giron24, afin de soutenir les besoins techniques liés à l'événement.

190 Informatique

190.3111.00 Achat de mobilier, machines, matériel et équipements

- au compte 2024	CHF	100'186.41
- au budget 2024 adopté	CHF	150'120.00
- diminution	CHF	49'933.59

La diminution s'explique par le report de la refonte du site web, par un coût moindre pour la mise en place de l'outil de réservation en ligne, ainsi que par l'abandon du projet lié au système Kinaps (visioconférence).

210 Impôts

210.3301.01 Défalcations d'impôts

- au compte 2024	CHF	227'217.26
- au budget 2024 adopté	CHF	88'000.00
- augmentation	CHF	139'217.26

Cette hausse s'explique par un volume plus important de créances d'impôts passées en pertes en 2024, sur décision de l'ACI. Nous n'avons aucune maîtrise sur ce point.

210.3800.00 Attribution au fonds de réserve pour débiteurs douteux

- au compte 2024	CHF	2'139'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'139'000.00

L'augmentation résulte d'une part de la correction habituelle des provisions pour les débiteurs ACI, et d'autre part, de l'enregistrement exceptionnel d'une provision spécifique de CHF 1'928'000.– en lien avec un risque particulier identifié au cours de l'exercice. Cette situation justifie une dotation exceptionnelle au fonds de réserve concerné.

210.4001.00 Impôt sur le revenu

- au compte 2024	CHF	14'083'347.13
- au budget 2024 adopté	CHF	12'954'700.00
- augmentation	CHF	1'128'647.13

Cette hausse s'explique par d'importants produits d'impôts perçus sur les années fiscales 2013 et 2014. L'intégralité de ces montants est couverte par la provision spécifique mentionnée au poste 210.3800.00.

210.4002.00 Impôt sur la fortune

- au compte 2024	CHF	1'965'627.72
- au budget 2024 adopté	CHF	2'111'300.00
- diminution	CHF	145'672.28

Cette variation s'explique par des recettes liées à des années fiscales antérieures, finalement plus basses que les estimations retenues lors de l'élaboration du budget.

210.4004.00 Impôt spécial des étrangers

- au compte 2024	CHF	69'916.43
- au budget 2024 adopté	CHF	103'000.00
- diminution	CHF	33'083.57

Cette diminution concerne les produits d'impôts sur les étrangers reçus de la part de l'ACI et sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise.

210.4221.00 Intérêts des capitaux du patrimoine financier

- au compte 2024	CHF	533'196.85
- au budget 2024 adopté	CHF	110'000.00
- augmentation	CHF	423'196.85

Cette hausse s'explique par l'encaissement d'intérêts moratoires sur d'anciennes créances, pour un montant bien supérieur à celui prévu initialement au budget.

220 Service financier
220.3183.00 Frais bancaires

- au compte 2024	CHF	11'012.55
- au budget 2024 adopté	CHF	1'400.00
- augmentation	CHF	9'612.55

L'augmentation s'explique principalement par des frais liés à la mise en place d'une ligne de crédit de CHF 1 million auprès de la Raiffeisen, incluant notamment CHF 2'200.– de frais administratifs ainsi que l'acquisition obligatoire de 6 parts sociales pour l'obtention de cette ligne de crédit. À cela s'ajoutent d'autres frais bancaires ponctuels, dont des frais de trafic de paiements au 1er trimestre ainsi que des intérêts courus, notamment ceux en lien avec la Raiffeisen.

220.3515.04 Péréquation - dépenses thématiques - solde N-1

- au compte 2024	CHF	121'263.50
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	121'263.50

L'augmentation s'explique par un ajustement lié au solde de la péréquation des dépenses thématiques 2023, celles-ci s'étant révélées inférieures aux estimations retenues dans le budget transitoire précédent.

220.3520.04 Péréquation - alimentation péréquation directe

- au compte 2024	CHF	4'845'071.97
- au budget 2024 adopté	CHF	4'580'700.00
- augmentation	CHF	264'371.97

L'augmentation s'explique par une hausse de notre participation à l'alimentation de la péréquation directe, liée notamment à nos résultats fiscaux 2024. Le montant tient compte du décompte provisoire reçu en mars 2025.

220.4250.01 Intérêts sur emprunts services électriques

- au compte 2024	CHF	47'873.65
- au budget 2024 adopté	CHF	17'082.00
- augmentation	CHF	30'791.65

La hausse s'explique par une nouvelle méthode de calcul appliquée à la rémunération des capitaux mobilisés par le service de l'électricité. Son écriture correspondante se traduit par une charge dans le service 820.

220.4250.03 Intérêts sur emprunts services des eaux

- au compte 2024	CHF	57'657.18
- au budget 2024 adopté	CHF	28'586.00
- augmentation	CHF	29'071.18

La hausse s'explique par une nouvelle méthode de calcul appliquée à la rémunération des capitaux mobilisés par le service de l'eau. Son écriture correspondante se traduit par une charge dans le service 811.

220.4809.01 Prélèvement fonds réserve péréquation

- au compte 2024	CHF	121'263.50
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	121'263.50

L'augmentation correspond au prélèvement effectué sur le fonds de réserve pour couvrir la charge liée au solde à restituer sur les dépenses thématiques. Ce montant fait écho à la remarque du poste 220.3515.04.

310 Terrains**310.4272.00 Loyers des places de parc**

- au compte 2024	CHF	23'955.00
- au budget 2024 adopté	CHF	18'500.00
- augmentation	CHF	5'455.00

L'augmentation s'explique par une hausse du tarif des places de parc louées, laquelle n'avait pas été anticipée lors de l'élaboration du budget.

351 Auberge communale**351.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au compte 2024	CHF	68'499.90
- au budget 2024 adopté	CHF	7'510.00
- augmentation	CHF	60'989.90

L'augmentation concerne les frais de rénovation d'un appartement de l'Auberge. Cette dépense est couverte par un prélèvement sur le fonds de rénovation dédié à ce bâtiment.

351.4803.00 Prélèvement sur le fonds de rénovation du bâtiment

- au compte 2024	CHF	68'402.70
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	68'402.70

Ce prélèvement concerne les frais de rénovation évoqués au poste 351.3141.00. La différence entre les deux montants s'explique par des menues réparations, non imputées au fonds.

352 Collège**352.3141.03 Frais d'entretien du bâtiment - fonds PA**

- au compte 2024	CHF	74'592.20
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	74'592.20

Cette augmentation résulte de divers travaux d'entretien du bâtiment scolaire non budgétés. Il s'agit notamment du remplacement de la pompe primaire du collège, d'une intervention sur le circulateur de chauffage, de réparations liées à des dégâts d'eau dans les salles 16-17, de travaux au collège 6 (entre le 8 janvier et le 16 février), de recherches d'infiltrations avec sondages, de la sécurisation des vitrages de l'UAPE collège, ainsi que de la remise en état des terrains multicolore et de basket.

L'ensemble de ces travaux a été couvert par un prélèvement sur le fonds de rénovation du patrimoine administratif.

352.4271.08 Loyers locaux UAPE/réfectoire collège

- au compte 2024	CHF	144'804.00
- au budget 2024 adopté	CHF	212'400.00
- diminution	CHF	67'596.00

La diminution s'explique par des loyers facturés à la FEJ inférieurs au montant prévu. Le budget initial reprenait les anciennes imputations internes, tandis que les nouveaux baux conclus avec la FEJ ont été établis sur la base des conditions du marché, à un coût plus bas.

352.4803.01 Prélèvement sur le fonds de rénovation PA

- au compte 2024	CHF	74'592.20
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	74'592.20

L'augmentation correspond au prélèvement effectué sur le fonds de rénovation du Patrimoine administratif, en lien avec les frais d'entretien mentionnés au poste 352.3141.03.

355 Grande Salle**355.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au compte 2024	CHF	7'273.38
- au budget 2024 adopté	CHF	3'750.00
- augmentation	CHF	3'523.38

L'augmentation s'explique par l'acquisition et l'installation du matériel nécessaire à la mise en place du réseau Wi-Fi dans la Grande Salle.

355.3124.02 Frais de chauffage (facturé gérance)

- au compte 2024	CHF	6'280.75
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	6'280.75

Cette augmentation correspond à la part des charges de chauffage de la Grande Salle, facturée par la gérance Rilsa. Elle est à rapprocher de la diminution enregistrée au compte 351.3124.02 (CHF 8'375.30). Une correction sera apportée dans le cadre du budget 2026.

357 Bâtiment administratif**357.3141.01 Nettoyage du bâtiment par une entreprise**

- au compte 2024	CHF	20'156.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	20'156.00

Cette dépense concerne des frais de nettoyages assurés par une entreprise externe qui n'ont pas pu être internalisés au cours de l'année, par manque de ressources.

357.3903.00 Imputations internes eau, énergies, combustibles

- au compte 2024	CHF	8'210.03
- au budget 2024 adopté	CHF	5'100.00
- augmentation	CHF	3'110.03

L'augmentation résulte d'une modification de la clé de répartition des frais de chauffage entre les entités concernées. Il s'agit d'une opération purement comptable, sans incidence monétaire réelle.

358 Salles et terrain sports**358.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au compte 2024	CHF	4'545.51
- au budget 2024 adopté	CHF	2'350.00
- augmentation	CHF	2'195.51

L'augmentation s'explique par plusieurs achats non budgétés, principalement liés à la mise en conformité pour le Giron24, ainsi que par des écarts de coûts pour la pose de stores et le remplacement de batteries d'autolaveuse.

358.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au compte 2024	CHF	27'821.24
- au budget 2024 adopté	CHF	38'180.00
- diminution	CHF	10'358.76

Le coût de remplacement de la porte de la sortie de secours, initialement estimé lors de l'élaboration du budget, s'est révélé inférieur, car son remplacement n'a finalement pas été nécessaire.

358.3903.00 Imputations internes eau, énergies, combustibles

- au compte 2024	CHF	8'526.91
- au budget 2024 adopté	CHF	4'900.00
- augmentation	CHF	3'626.91

L'augmentation résulte d'une modification de la clé de répartition des frais de chauffage entre entités. Il s'agit d'une opération purement comptable, sans impact monétaire.

359 Bâtiment feu-voirie-S.I.**359.3124.00 Frais de chauffage**

- au compte 2024	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	10'000.00
- diminution	CHF	10'000.00

Le présent compte concerne le mazout. Aucun remplissage de la citerne n'ayant été réalisé en 2024, aucune consommation n'a donc été enregistrée durant l'exercice.

359.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au compte 2024	CHF	580.70
- au budget 2024 adopté	CHF	50'740.00
- diminution	CHF	50'159.30

La diminution s'explique par le report des travaux dans le crédit du préavis de rénovation énergétique du bâtiment d'Arnier 80 (07/2024).

410 Service technique**410.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au compte 2024	CHF	113'137.40
- au budget 2024 adopté	CHF	41'630.00
- augmentation	CHF	71'507.40

L'augmentation s'explique par l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 92'062.40, validé dans le cadre du préavis 13/2024.

430 Routes**430.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au compte 2024	CHF	22'682.18
- au budget 2024 adopté	CHF	7'500.00
- augmentation	CHF	15'182.18

L'augmentation s'explique par des honoraires liés à l'auscultation du réseau routier. Ces prestations ont été validées par la Municipalité.

432 Véhicules**432.3313.00 Amortissement du mobilier, des machines et des véhicules**

- au compte 2024	CHF	23'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	23'000.00

Ce montant concerne la tranche d'amortissement liée au préavis n°05/2022 qui a été bouclé durant l'exercice 2023 et qui ne figurait pas au budget 2025. Le montant sera porté au budget 2026.

433 Eclairage

433.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs

- au compte 2024	CHF	67'417.83
- au budget 2024 adopté	CHF	51'500.00
- augmentation	CHF	15'917.83

Cette augmentation est liée à des travaux de remise en état nécessaires à la suite des recommandations du rapport ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort).

440 Parcs, promenades et cimetière

440.3145.00 Entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs

- au compte 2024	CHF	76'736.88
- au budget 2024 adopté	CHF	93'350.00
- diminution	CHF	16'613.12

Le montant budgété n'a pas été entièrement consommé. Cela s'explique notamment par le non-remplacement des grills au Bas-Monts, en lien avec la nouvelle configuration des places de jeux (préavis global), des interventions diverses (notamment la place de parking du haut du village) qui se sont révélées moins coûteuses que prévu, ainsi que des actions PECC qui n'ont pas été réalisées.

440.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2024	CHF	15'204.25
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'204.25

Cette hausse s'explique par des frais liés à un mandat d'étude sur les places de jeux. Elle demeure presque entièrement compensée par un prélèvement au fonds dédié à l'équipement des biens communautaires.

440.4804.01 Prélèvement fonds de réserve zone utilité publique

- au compte 2024	CHF	12'204.38
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	12'204.38

L'augmentation correspond à un prélèvement complémentaire au fonds n° 9280.19.05 "Fonds pour équipement communautaire – zone jeux & sport", en lien avec la remarque au poste 440.3185.00.

450 ordures ménagères et déchets

450.3188.01 Ramassage papier

- au compte 2024	CHF	98'893.29
- au budget 2024 adopté	CHF	86'000.00
- augmentation	CHF	12'893.29

L'augmentation s'explique par un budget évalué en fonction de la consommation passée. La variation est non maîtrisée, mais demeure réaliste.

450.3188.03 Ramassage déchets compostables

- au compte 2024	CHF	110'355.46
- au budget 2024 adopté	CHF	92'600.00
- augmentation	CHF	17'755.46

L'augmentation s'explique par un budget évalué en fonction de la consommation passée. La variation est non maîtrisée, mais demeure réaliste.

460 Réseau d'égouts
460.3312.02 Amortissement réseau et réservoir

- au compte 2024	CHF	147'414.50
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	147'414.50

Cette hausse s'explique par l'application des recommandations du préavis 03/2020 (chemin du Plan), qui prévoit l'amortissement intégral de la part liée à l'assainissement.

460.4811.00 Prélèvements sur les financements épuration/égouts

- au compte 2024	CHF	147'414.50
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	147'414.50

Conformément aux conclusions du préavis 03/2020, l'amortissement mentionné au poste 460.3312.02 est couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve du service.

510 Enseignement primaire
510.3116.00 Achats d'équipement et de matériel spécialisé

- au compte 2024	CHF	48'779.20
- au budget 2024 adopté	CHF	43'000.00
- augmentation	CHF	5'779.20

L'augmentation s'explique par une dépense supplémentaire concernant l'acquisition d'équipements pour l'affichage numérique du collège.

510.4522.00 Participations de communes à des charges

- au compte 2024	CHF	25'648.20
- au budget 2024 adopté	CHF	15'040.00
- augmentation	CHF	10'608.20

L'augmentation correspond aux frais facturés aux autres communes pour l'enclassement de leurs élèves sur Belmont, en dérogation des zones scolaires.

510.4652.01 Participation des parents aux devoirs surveillés

- au compte 2024	CHF	7'899.00
- au budget 2024 adopté	CHF	1'679.00
- augmentation	CHF	6'220.00

L'augmentation s'explique par le doublement des horaires proposés pour les devoirs surveillés, ainsi que par la hausse du tarif par session, passé de CHF 3.– à CHF 6.– dès la rentrée d'août 2024, sur décision de la Municipalité.

512 Réfectoire scolaire

512.3131.00 Achats de produits alimentaires

- au compte 2024	CHF	81'366.30
- au budget 2024 adopté	CHF	91'000.00
- diminution	CHF	9'633.70

La diminution s'explique par la fluctuation du nombre d'enfants inscrits, qui varie d'une année à l'autre. Cette variation est difficile à anticiper lors de l'élaboration du budget.

512.4331.01 Participation des parents

- au compte 2024	CHF	146'782.80
- au budget 2024 adopté	CHF	157'845.00
- diminution	CHF	11'062.20

La diminution s'explique par la fluctuation du nombre d'enfants inscrits, qui varie d'une année à l'autre. Cette variation est difficile à anticiper lors de l'élaboration du budget.

512.4331.02 Frais d'inscription UAPE-réfectoire-CVE

- au compte 2024	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	5'000.00
- diminution	CHF	5'000.00

La diminution s'explique par l'absence de frais d'inscription depuis le 01.08.2024, conformément à la directive de la Municipalité.

560 service médical et dentaire

560.3011.00 Traitements

- au compte 2024	CHF	2'791.75
- au budget 2024 adopté	CHF	8'000.00
- Diminution	CHF	5'208.25

La diminution s'explique par une réduction du nombre d'interventions du médecin scolaire en 2024. Le budget 2026 sera ajusté à la baisse en conséquence.

580 Temples et cultes

580.3520.00 Participation à des charges d'autres communes

- au compte 2024	CHF	2'131.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- Augmentation	CHF	2'131.00

L'augmentation résulte de la modification de la répartition des charges liées au temple entre les communes de Belmont et de Lutry. La gestion des salaires des organistes ayant été transférée à Lutry, la commune de Belmont reçoit désormais un solde à régler à Lutry, et non l'inverse.

580.4522.00 Participations de communes à des charges

- au compte 2024	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	26'200.00
- Diminution	CHF	26'200.00

La diminution est liée à la modification de la répartition des charges liées au temple entre les communes de Lutry et de Belmont, comme précisé au poste 580.3520.00.

710 Service social**710.3659.00 Dons, aides et subventions casuels**

- au compte 2024	CHF	21'486.65
- au budget 2024 adopté	CHF	19'485.00
- augmentation	CHF	2'001.65

L'augmentation s'explique par la hausse des frais liés au transport des personnes à mobilité réduite.

711.1 Nursery-garderie**711.1.3124.00 Frais de chauffage**

- au compte 2024	CHF	14'603.00
- au budget 2024 adopté	CHF	8'600.00
- augmentation	CHF	6'003.00

Cette augmentation s'explique par la facturation des frais de chauffage pour deux années. L'exercice 2023 ne comportait aucun frais dans ce compte.

711.1.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2024	CHF	4'600.05
- au budget 2024 adopté	CHF	1'000.00
- augmentation	CHF	3'600.05

Cette augmentation concerne les frais d'honoraires d'un prestataire informatique pour des opérations nécessaires sur le parc informatique des structures.

711.1.3189.05 Travaux exécuté par des tiers (remplacement)

- au compte 2024	CHF	19'493.45
- au budget 2024 adopté	CHF	5'500.00
- augmentation	CHF	13'993.45

L'augmentation s'explique par des remplacements nécessaires et imprévus, qui n'avaient donc pas été anticipés dans le budget.

711.1.3520.00 Participation à des charges d'autres communes

- au compte 2024	CHF	14'259.50
- au budget 2024 adopté	CHF	11'200.00
- augmentation	CHF	3'059.50

L'augmentation s'explique par la difficulté à anticiper le budget, qui dépend du choix des parents pour la structure d'accueil et des places disponibles à Belmont. Le budget 2026 sera ajusté à la hausse.

712 Accueil de jour enfance

712.3655.06 Participation FEJ - Structures Belmont

- au compte 2024	CHF	293'376.05
- au budget 2024 adopté	CHF	320'000.00
- diminution	CHF	26'623.95

Bien qu'une baisse des loyers ait été appliquée (c.f. remarque du poste 352.4271.08), le budget 2024 a été établi sur la base de la situation du personnel connue au 30.06.2023. Cette approche usuelle et nécessaire à la planification budgétaire anticipée n'a toutefois pas permis d'intégrer plusieurs évolutions à la hausse survenues en fin d'année 2023 et au cours de l'exercice 2024. Il s'agit notamment de divers engagements d'ASE et d'intendant.e.s, de l'application du nouveau barème salarial FSAE, de remplacements maladie et enfin de changements fonctionnels.

De plus, La subvention FAJE reçue pour 2024 est un acompte basé sur le budget 2024 transmis sur le portail Interfaje courant 2023 (CHF 712'000.-). Une fois que les comptes définitifs 2024 auront été validés par la FAJE, un décompte définitif sera émis et donnera lieu à un correctif en faveur de la structure d'environ CHF 34'000.- qui impactera positivement les comptes 2025.

811 Service des eaux

811.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP

- au compte 2024	CHF	1'136.25
- au budget 2024 adopté	CHF	10'000.00
- diminution	CHF	8'863.75

La diminution s'explique par l'absence de facturation SIGIP en 2024, contrairement à ce qui avait été prévu au budget.

811.3189.02 Gestion administrative du comptage

- au compte 2024	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	2'080.00
- diminution	CHF	2'080.00

La diminution s'explique par l'absence de réception de la facture SICEL en 2024.

811.3290.00 Intérêts bonifiés sur avances/emprunts

- au compte 2024	CHF	57'657.18
- au budget 2024 adopté	CHF	28'586.00
- augmentation	CHF	29'071.18

En complément à la remarque du poste 220.4520.03, la hausse s'explique par une nouvelle méthode de calcul appliquée à la rémunération des capitaux mobilisés par le service de l'eau.

811.4273.01 Location compteurs d'eau et épuration

- au compte 2024	CHF	391'111.99
- au budget 2024 adopté	CHF	238'800.00
- augmentation	CHF	152'311.99

Les montants enregistrés proviennent de la comptabilité de Romande énergie. Le budget 2024 demeure alors sous-évalué.

811.4351.01 Ventes d'eau, d'énergie, de combustible aux abonnés

- au compte 2024	CHF	590'983.17
- au budget 2024 adopté	CHF	676'800.00
- diminution	CHF	85'816.83

Les montants enregistrés proviennent de la comptabilité de Romande énergie. Le budget 2024, qui se basait sur la consommation de m3 d'eau, demeure alors surévalué.

820 Service électrique
820.3123.01 Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité

- au compte 2024	CHF	434'014.25
- au budget 2024 adopté	CHF	504'000.00
- diminution	CHF	69'985.75

Les montants enregistrés proviennent de la comptabilité de Romande énergie. Le budget 2024 demeure alors surévalué.

820.3123.03 Pertes réseau

- au compte 2024	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	55'000.00
- diminution	CHF	55'000.00

Depuis l'exercice 2023, les pertes réseau sont directement intégrées dans la facturation mensuelle de l'énergie. Ce compte sera supprimé à partir du budget 2026.

820.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2024	CHF	82'084.00
- au budget 2024 adopté	CHF	64'200.00
- augmentation	CHF	17'884.00

L'augmentation s'explique par l'imputation en 2024 du service de piquet réalisé en 2023.

820.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP

- au compte 2024	CHF	378.35
- au budget 2024 adopté	CHF	11'000.00
- diminution	CHF	10'621.65

La diminution s'explique par l'absence de réception de la facture SICEL en 2024.

820.3189.02 Gestion administrative du comptage

- au compte 2024	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	27'000.00
- diminution	CHF	27'000.00

La diminution s'explique par l'absence de réception de la facture SICEL en 2024.

820.3657.00 Subvention en faveur de la mobilité / énergie

- au compte 2024	CHF	9'300.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	9'300.00

Ce poste comprend les subventions versées au titre d'encouragement à la mobilité douce. Concrètement, il s'agit d'un montant de CHF 300.- versé aux personnes éligibles qui ont fait l'acquisition d'un vélo électrique dans l'année. Ce montant est entièrement compensé par un prélèvement au fonds "énergies renouvelables" par le poste 820.4809.05.

820.4273.02 Location compteurs électriques

- au compte 2024	CHF	251'471.81
- au budget 2024 adopté	CHF	304'000.00
- diminution	CHF	52'528.19

Les montants enregistrés proviennent de la comptabilité de Romande énergie. Le nombre de compteurs a été surestimé lors de l'élaboration du budget 2024 d'où une surévaluation.

820.4351.07 Timbre sur vente électricité

- au compte 2024	CHF	818'205.72
- au budget 2024 adopté	CHF	1'096'000.00
- diminution	CHF	277'794.28

Les montants enregistrés proviennent de la comptabilité de Romande énergie. Le budget 2024 est basé sur une estimation de la consommation (kWh) d'où une surévaluation possible.

820.4351.08 Taxe fédérale Swissgrid

- au compte 2024	CHF	222'076.91
- au budget 2024 adopté	CHF	367'000.00
- diminution	CHF	144'923.09

Les montants enregistrés proviennent de la comptabilité de Romande énergie. Le budget 2024 est basé sur une estimation de la consommation (kWh) d'où une surévaluation.

820.4351.14 Perception réserve hivernale hydro

- au compte 2024	CHF	106'740.27
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	106'740.27

Ce compte a été intégré par Romande Énergie dans sa comptabilité et répercuté sur nos propres comptes postérieurement à l'élaboration du budget 2024.

820.4809.05 Prélèvement sur fonds de réserve énergie renouvelable

- au compte 2024	CHF	9'300.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	9'300.00

Ce prélèvement correspond à la valeur des subventions, en complément à la remarque du poste 820.3657.00.